

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2020

LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE ET PREMIERS SECOURS - (N° 2363)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Elles peuvent être financées par le compte formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question du financement de la formation aux premiers secours se pose souvent.

Or, le compte formation peut prendre à sa charge cette dépense.

Il s'agit de le rappeler aux Français pour les encourager à y penser.